



ASSOCIATION SCOLAIRE

SAINT-RÉMY

SAINT-NICOLAS ORGANISATION

Collège SAINT-NICOLAS
9 rue du Grand Bosquet – 02600 VILLERS-COTTERETS
Tél : 03.23.55.67.35
secretariatstnicolas@asstremy.fr

Avant la rentrée des collégiens à SAINT-NICOLAS

- Ecole des parents : (cf. fiche *Rentrée des classes de Septembre 2020*)
- Commander les livres de vos enfants sur le site de l'ARBS (cf. *plaquette ARBS*)
- Etre en possession des fournitures demandées (cf. *liste des Collèges fournitures*)

HORAIRES

Du lundi, mardi, jeudi et vendredi, tout niveau :		Le mercredi matin :	
Matin		Niveau 4^{ème}	
07h30	Ouverture des portes du collège	07h30	Ouverture des portes
08h00	Première heure de cours	08h00 à 09h50	DST
08h55	Deuxième heure de cours	09h50 à 10h10	Récréation
09h50	Récréation	10h10 à 11h05	Première heure de cours
10h10	Troisième heure de cours	11h05 à 12h00	Deuxième heure de cours
11h05	Quatrième heure de cours	12h00	Fin des cours
12h00	Fin des cours		
Après-midi		Niveau 3^{ème}	
13h10	Ouverture des portes du collège	07h30	Ouverture des portes
13h20	Première heure de cours	08h00 à 08h55	Première heure de cours
14h15	Deuxième heure de cours	08h55 à 09h50	Deuxième heure de cours
15h10	Récréation	09h50 à 10h10	Récréation
15h25	Troisième heure de cours	10h10 à 12h00	DST
16h20	Quatrième heure de cours	12h00	Fin des cours
17h15	Fin des cours	Les élèves de 3 ^{ème} pourront quitter le collège à la fin de leur DST.	

RETENUES

Les retenues s'effectuent selon le planning suivant :

Niveaux 6 ^{ème} et 5 ^{ème}	Niveaux 4 ^{ème} et 3 ^{ème}
tous les mercredis matins	le vendredi de 16h20 à 18h20

DST (Devoirs Sur Table)

Les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} réalisent des devoirs sur table. Ces DST portent sur les matières suivantes : LV1, LV2, LV3, Mathématiques, Français, Histoire Géographie, Science de la Vie et de la Terre et Physique Chimie, Technologie.

Des DST de rattrapage sont proposés à l'initiative des professeurs, pour les élèves ayant manqué les devoirs programmés. Ces devoirs ont lieu le vendredi de 16h30 à 18h30.

Les cours sont maintenus sur les autres plages horaires de la matinée. Les élèves de 3^{ème} quittent le collège après leurs DST.

Ces DST doivent permettre d'impulser une plus grande régularité dans le travail de nos élèves, d'évaluer l'acquisition des compétences et des connaissances de nos collégiens et de les préparer au lycée.